

# COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS DE VENTE AMBULANTE DE BEIGNETS SUR LE FRONT DE MER

## Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public

### APPEL A CANDIDATURE

Afin de répondre aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), d'assurer la transparence de la procédure et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour l'exercice d'activités économiques, la commune de Palavas-les-Flots procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine en application des articles L.2122-1, L.2122-1-4 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

La commune procède à un appel à candidature pour sélectionner les titulaires d'une autorisation d'occupation du domaine public à des fins de vente ambulante de beignets sur le front de mer pour la saison estivale 2020.

Dans le cadre de la vente ambulante des beignets sur le front de mer, la commune accordera un maximum de 4 autorisations. L'appel à candidature sera alloté par secteur géographique.

La commune propose d'occuper le domaine public comme suit :

- Lot 1 : 2 autorisations seront accordées pour la vente de beignets sur les plages de rive droite.
- Lot 2 : 2 autorisations seront accordées pour la vente de beignets sur les plages de rive gauche.

Les autorisations accordées à l'issue de la présente procédure débuteront le 1<sup>er</sup> juin 2020 et se termineront le 30 septembre 2020.

A la discrétion de l'autorité délivrant l'autorisation, plusieurs autorisations pourront être délivrées (4). Chaque candidat est libre de postuler pour la zone géographique qu'il désire. Un même candidat est autorisé à candidater pour plusieurs zones géographiques. Néanmoins, un candidat ne pourra pas se voir attribuer plusieurs autorisations.

**Adresse de l'occupation** : Front de mer, Palavas-les-Flots (34 250)

# COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS DE VENTE AMBULANTE DE BEIGNETS SUR LE FRONT DE MER  
Cette publicité préalable pour l'occupation du domaine public envisagée est faite sur le site internet de la ville sous [www.palavaslesflots.com](http://www.palavaslesflots.com) à la rubrique « Ma Ville » sous rubrique « Marché public » et sera affichée en Mairie.

## Renseignements et propositions d'offres :

Toute candidature devra être composée d'un dossier comprenant l'ensemble des pièces exigées (voir annexe n°1) et devra être déposée avant le 27 mars 2020 à 12h à l'adresse ci-après :

HÔTEL DE VILLE  
16 boulevard du Maréchal Joffre  
34 250 PALAVAS-LES-FLOTS

Les demandes de renseignements et propositions d'offres concurrentes doivent être adressées par écrit à l'adresse suivante :

Hôtel de ville - Service des Marchés Publics  
16 Boulevard du Maréchal Joffre – BP 106  
34 250 Palavas-les-Flots  
Tel. 04.67.07.73.60  
Mail. [mairie@palavaslesflots.com](mailto:mairie@palavaslesflots.com)

**Les dossiers peuvent être déposés en Mairie contre remise d'un récépissé ou envoyés sous pli cacheté auprès du service marchés publics de la ville de Palavas-les-Flots.**

## **DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS**

LE 27 MARS 2020 à 12h

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée après analyse des dossiers complets reçus avant cette date. Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera rejeté.

En cas de contentieux, le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Montpellier  
6 rue Pitot  
34 000 Montpellier

Les voies et modalités de recours sont disponibles auprès du greffe du tribunal administratif de Montpellier, tel. 04.67.54.81.00, [greffe.ta-montpellier@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montpellier@juradm.fr)

# COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS DE  
VENTE AMBULANTE DE BEIGNETS SUR LE FRONT DE MER

Sont joints à cet avis : Un plan de situation, un règlement de consultation, une liste des pièces à joindre au dossier, une attestation sur l'honneur, une proposition de redevance, une proposition de priorité en cas d'offre sur plusieurs lots.

Fait, affiché et publié à Palavas-les-Flots,  
Le 26 février 2020

# COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS DE VENTE AMBULANTE DE BEIGNETS SUR LE FRONT DE MER

## REGLEMENT DE CONSULTATION

POUR UNE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS DE VENTE  
AMBULANTE DE BEIGNETS SUR LE FRONT DE MER

La présente consultation a pour objet d'autoriser la vente de beignets en front de mer pour la saison estivale 2020.

A l'issue de la présente consultation, un arrêté d'occupation du domaine public sera pris par l'autorité compétente représentée par son maire, M. Christian JEANJEAN au nom du candidat désignée. L'arrêté d'occupation lui sera alors notifié par les soins de la commune de Palavas-les-Flots.

Les candidats devront veiller, sous leurs responsabilités, à se procurer un dossier complet de consultation qui comprend :

1. Un avis de publicité (Page 1 et 2 du dossier)
2. Un règlement de consultation (Page 4 à 7 du dossier)
3. Une annexe n°1 portant plan des lots proposés à l'occupation (Page 8 du dossier)
4. Une annexe n°2 portant liste des pièces à fournir pour répondre à la présente consultation (Page 9 du dossier)
5. Une annexe n°3 portant attestation sur l'honneur à remplir pour les candidats (Page 10 du dossier), datée et signée,
6. Une annexe n°4 portant proposition de redevance d'occupation à remplir par les candidats (Page 11 du dossier), signée
7. Une annexe n°5 portant ordre de préférence pour les candidats qui postulent aux deux lots (Page 12 du dossier), signée

Il reviendra aux candidats de se procurer l'ensemble des pièces susvisés ci-dessus formant le présent dossier de consultation. En cas d'absence d'une pièce, le candidat devra prendre contact avec les services de la commune pour obtenir la pièce manquante. La responsabilité de la commune ne pourra en aucun cas être retenue en raison d'un dossier incomplet remis au candidat.

Lors de la remise des offres, les candidats devront impérativement fournir les documents suivants :

1. **Un dossier de référence** précisant :
  - a. Le kbis ou les statuts de la société à jour (*le KBIS devra avoir été édité moins de trois mois avant la date limite de remise des offres*),
  - b. Un certificat d'assurance couvrant l'activité exercée,
  - c. L'annexe n°3 portant attestation sur l'honneur du candidat, datée et signée,
  - d. Un document de nature libre listant les expériences, formations et certifications du candidat et de ses employés (*Ex. curriculum vitae*),

# COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS DE VENTE AMBULANTE DE BEIGNETS SUR LE FRONT DE MER

- e. Un dossier technique constitué par le candidat comprenant un descriptif précis de l'activité du candidat,
- f. L'annexe n°4 portant proposition de redevance annuelle du candidat, datée et signée.
- g. L'annexe n°5 portant ordre de préférence pour les candidats qui postulent aux deux lots, datée et signée.

---

*La date limite de remise des offres est fixée au **XX MARS 2020** à 12h00.*

---

**Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera rejeté.**

Les dossiers seront impérativement remis selon la forme suivante :

- Une enveloppe cachetée contenant le dossier de référence, en deux exemplaires, portant la mention « DOSSIER DE REFERENCE »,

Cette enveloppe sera cachetée et comportera le nom du candidat et la mention :

**« CONSULTATION POUR VENTE AMBULANTE DE BEIGNET  
NE PAS OUVRIR »**

**L'enveloppe cachetée sera :**

- Soit expédiée à l'adresse suivante (transmis par lettre recommandée) :

---

**MONSIEUR LE MAIRE**

**HOTEL DE VILLE – SERVICE DES MARCHES PUBLICS**

**16 BOULEVARD DU MARECHAL JOFFRE**

**BP 106**

**34 250 PALAVAS-LES-FLOTS CEDEX**

---

- Soit remise contre récépissé à l'adresse suivante :

---

**MONSIEUR LE MAIRE**

**HOTEL DE VILLE – SERVICE DES MARCHES PUBLICS**

**16 BOULEVARD DU MARECHAL JOFFRE**

**34 250 PALAVAS-LES-FLOTS CEDEX**

---

# COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS DE VENTE AMBULANTE DE BEIGNETS SUR LE FRONT DE MER

Heures d'ouverture de la Mairie de PALAVAS-LES-FLOTS  
Du lundi au vendredi – 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.  
*Hors jours fériés.*

## Conditions de pratique de l'activité

La commune de Palavas-les-Flots interdit, dans le cadre de l'activité de vente ambulante, toute forme de prosélytisme. En cas de pratique avérée, le titulaire pourra se voir retirer son autorisation.

Tous les vendeurs agissant pour le titulaire de l'autorisation devront être enregistré auprès du service commerce de la commune. Cet enregistrement donnera lieu à l'édition d'une carte de commerce. Si les vendeurs préalablement enregistrés auprès du service du commerce quittent l'entreprise du titulaire, le titulaire de l'autorisation est tenu de remettre la carte délivrée.

La commune limitera le nombre de carte de commerce délivré dans le cadre de chaque autorisation. Pour chaque autorisation, un maximum de 3 cartes de commerce seront éditables par le service du commerce. Sous réserve de justification et à la discrétion de l'autorité territoriale, des cartes supplémentaires pourront être mise en service.

Les titulaires seront sélectionnés par jugement de leurs offres transmises avant la date limite mentionnée par le présent dossier de consultation. L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée au regard des dossiers reçus avant cette date selon les critères de sélection suivants :

- **Critère qualitatif** : Note descriptive détaillée de la prestation proposée (Qualité du beignet, fabrication, hygiène et sécuritaire alimentaire)
- **Critère financier** : Montant de la redevance versée à la commune.

## Jugement des offres

Les critères de jugement des offres sont :

- **Critère financier** : Montant de la redevance proposée. Pour information, une redevance minimum de 2 000€ par autorisation est attendue.
- **Critère qualitatif** : Un dossier descriptif de la prestation au regard des éléments suivants : Qualité du beignets (composition du produit), fabrication, hygiène et sécuritaire alimentaire (respect du règlement n°852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires).  
Le candidat précisera également les moyens matériels, les infrastructures de fabrication et de stockage ainsi que les éventuelles formations/qualifications du personnels en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire.

# COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



## PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS DE VENTE AMBULANTE DE BEIGNETS SUR LE FRONT DE MER

La pondération suivante s'appliquera :

Critères	Pondération
<p style="text-align: center;"><b><u>Rémunération</u></b></p> <p><b>- Redevance (50% de la note – 10 points)</b> <i>La rémunération est calculée comme suit :</i> <i>Base de notation x (le prix de l'offre la moins-disante / le prix de l'offre du candidat)</i></p>	<p>50%</p> <p>10 points</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>Qualité du service</u></b></p> <p>Cette note sera calculée à partir du dossier technique remis par le candidat. Dans cette note, les éléments suivants seront pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Qualité du beignet (Composition du beignet),</b></li><li>▪ <b>Fabrication, d'hygiène et de sécurité alimentaires,</b></li><li>▪ <b>Moyens matériels utilisé par le candidat pour la vente, le stockage et le transport du produit,</b></li><li>▪ <b>Infrastructures de fabrication et de stockage,</b></li></ul> <p><i>Un barème de notation sur 10 points (50% de la note finale) sera appliqué. Le candidat obtiendra 10 points si l'offre apporte une réponse parfaite aux besoins exprimés. Au contraire, le candidat obtiendra 0 point si l'offre n'apporte aucune réponse satisfaisante aux besoins exprimés.</i></p>	<p>50%</p> <p>10 points</p>

La Ville de PALAVAS-LES-FLOTS peut apporter des modifications, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, au dossier de consultation. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié.

### Pour tout renseignement complémentaire

Les renseignements administratifs et techniques pourront être obtenus auprès de :

Mairie de PALAVAS-LES-FLOTS  
Service des Marchés Publics  
BP 106  
34 250 Cedex  
Tél : 04.67.07.73.60  
Courriel : [mairie@palavaslesflots.com](mailto:mairie@palavaslesflots.com)  
Recours

Les voies et modalités de recours sont disponibles auprès du greffe du tribunal administratif territorialement compétent :

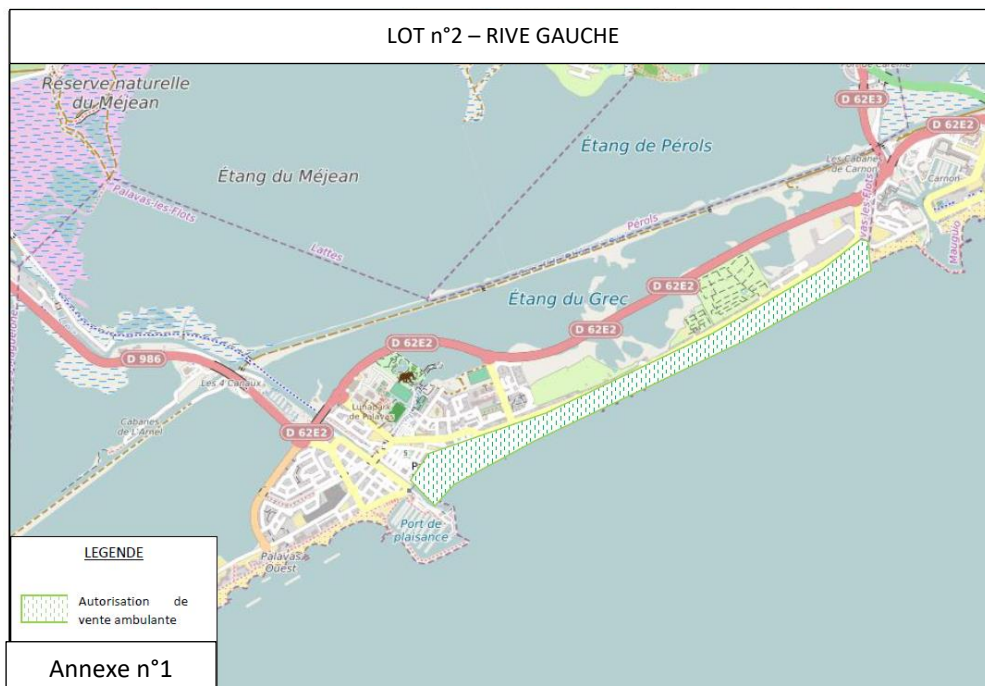
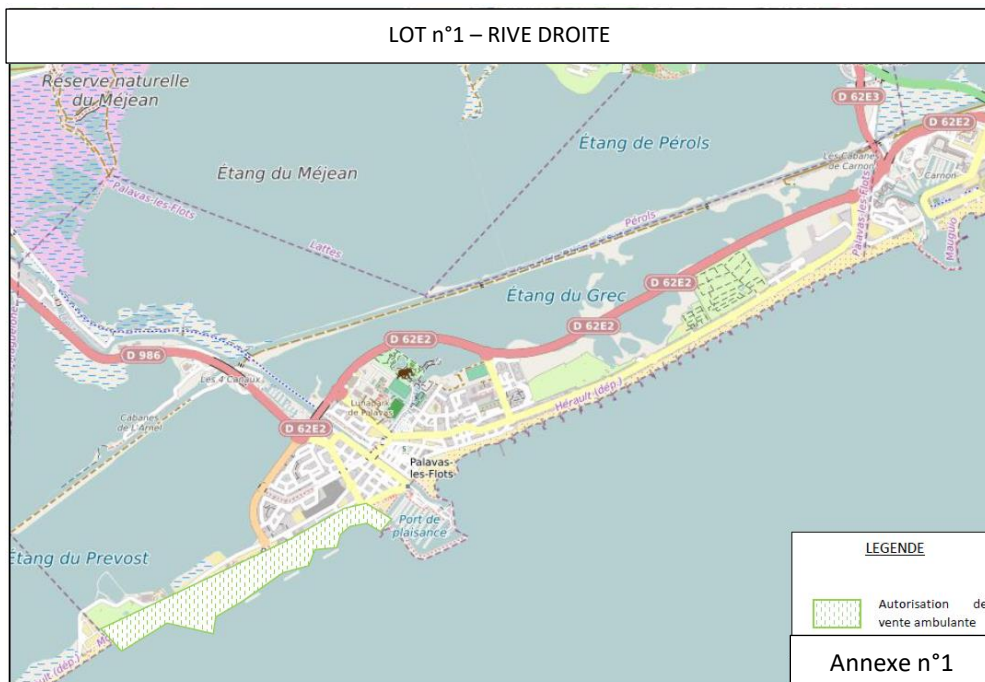
Tribunal Administratif de Montpellier  
6 rue Pitot  
34 000 Montpellier  
Tel : 04.67.54.81.00  
Courriel : [greffe.ta-montpellier@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montpellier@juradm.fr)

# COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS DE VENTE AMBULANTE DE BEIGNETS SUR LE FRONT DE MER

## Plans des lots proposés à l'occupation





# COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS DE VENTE AMBULANTE DE BEIGNETS SUR LE FRONT DE MER

## **AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A CARACTERE ECONOMIQUE**

(Article L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques)

### LISTE DES PIECES A FOURNIR :

Toute personne souhaitant déposer un dossier d'occupation du domaine public en vue doit fournir les documents suivants :

- K-bis et statuts de la société à jour,
- Certificat d'assurance couvrant l'activité exercée,
- L'attestation sur l'honneur datée et signée,
- Un document listant les expériences, formations et certifications éventuelles du candidat sur une activité similaire au cours des cinq dernières années (*Exemple : CV*),
- Un dossier technique comprenant un descriptif précis de l'activité économique proposée (*Le dossier pourra comprendre des photos illustratives du projet et se devra d'être le plus précis possible*),
- La proposition de redevance annuelle d'occupation effectuée par le candidat,
- Ordre de préférence pour les candidats qui postulent aux deux lots

# COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS DE  
VENTE AMBULANTE DE BEIGNETS SUR LE FRONT DE MER

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LES ENTREPRISES CANDIDATES

Je soussigné ..... ;  
Représentant la société ..... ;

Déclare sur l'honneur :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ou de l'article L. 1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du code pénal ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.640-1 du code du commerce ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du code de commerce, ou d'une mesure équivalente prévue par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L.631-1 du code du commerce, ou à ne procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché (copie du jugement).

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquittée les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ses impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des L 5212-1 à L 5212.11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

Fait à..... ; Le ..... ;  
NOM, PRENOM et SIGNATURE :

# COMMUNE DE PALAVAS-LES-FLOTS



PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS DE  
VENTE AMBULANTE DE BEIGNETS SUR LE FRONT DE MER

## PROPOSITION DE REDEVANCE POUR LES ENTREPRISES CANDIDATES

Je, soussigné ....., représentant la  
société .....,  
immatriculée .....,  
au RCS de ....., propose une redevance globale de :

\_\_\_\_\_ €

*c'est-à-dire* ..... euros.

*Signature :*

**ORDRE DE PREFERENCE DES CANDIDATS  
POSTULANT AUX DEUX LOTS**

*(Si le candidat ne désire postuler qu'à un seul lot, il laissera le champs n°2 vide).*

Je, soussigné ....., représentant la  
société .....  
immatriculée ..... au  
RCS de ....., préfère obtenir une autorisation dans  
l'ordre suivant :

- 1 - .....
- 2 - .....

*Signature :*